



CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR

LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Tél. : 01.48.44.31.07

39, rue Anatole-France - 93130 NOISY-LE-SEC

**Compte-Rendu de la Réunion
tenue le samedi 20 mai 2000
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M. Hamann	Président
M ^{me} de La Chapelle	Vice-Présidente
M. Desjeux	Secrétaire Général
M. Mésognon	Secrétaire Général Adjoint
M ^{me} Pierrard	Trésorière

et

M^{mes} Bodouroff, de Confevron, de Crozes, Desmangeot, Wiener
M^{elles} Coutin, Sabourin
MM. Bancel, du Chalard, Delorme, Gautier, de Jenlis, Pietrek, Spitzer.

était excusé :

M Chomette

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I – La vie du Cercle

On note l'adhésion d'un nouveau Membre, M. Marcellin. Le Président a répondu à un certain nombre de demandes d'information sur le Cercle, ce qui peut faire espérer d'autres adhésions prochainement.

II – A propos des résultats des analyse ADN

Lecture de la lettre de M Guicheteau

A PROPOS DE LOUIS XVII

Membre de la caste des «mystico-dingos*» et néanmoins journaliste (n° de carte professionnelle 24417), ancien co-rédacteur en chef des derniers numéros d'un magazine d'histoire grand public (Historama Spécial) racheté en 1994 par Historia, je viens de prendre connaissance des déclarations péremptoires de M. Delorme dont le titre de gloire est d'avoir obtenu, en peu de temps, de régler « dans le bon sens » l'affaire Louis XVII.

Comme chacun sait désormais, grâce au clairon médiatique, les « mystico-dingos » sont tenus de ne plus douter de la vérité officielle en vertu des conclusions scientifiques présentées le 19 avril 2000 par les représentants des seuls clans bénéficiaires de ladite vérité.

Il serait donc insensé (« dingo ») de continuer à tenir pour mensongère la version officielle de la mort de l'enfant prisonnier du Temple en juin 1795. Qui étudiait la question avait pourtant de plus en plus de bonnes raisons (accumulées au long de deux siècles) pour penser que cet enfant mort au Temple n'était pas le second fils de Louis XVI et de Marie Antoinette, et qu'en conséquence, les rois Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe pouvaient être des usurpateurs. Il pouvait y avoir urgence à brouiller les pistes.

Si les « mystico-dingos » ne sont pas tous d'accord sur les causes et les conséquences d'une mort (antérieure) ou d'une survivance de l'enfant - après une éventuelle substitution -, ils se retrouvent, en revanche, pour qualifier d'extravagante la façon dont les bénéficiaires de la vérité officielle ont pu asséner leurs conclusions à une opinion publique d'autant plus crédule qu'elle est ignorante des détails de la chose et avide/ blasée de sensationnel.

En 1992, conscients des possibilités nouvelles offertes par la génétique, nous (Historama Spécial et le Cercle d'Études Historiques sur la Question Louis XVII) avons sollicité les autorisations nécessaires pour des analyses biologiques et spectrographiques des éléments dont nous pensions pouvoir disposer. Si les cheveux ne semblaient pas devoir faire défaut, l'élément majeur des comparaisons nous paraissait être, à juste titre, le cœur de l'enfant mort au Temple et déposé à Saint-Denis après bien des vicissitudes. Après nous avoir lanternés, le ministère de la Culture (autorité républicaine dont dépendent les dépôts de la basilique) nous fit connaître son refus au motif que nos analyses étaient ... « inutiles » puisqu'il était avéré (affirmation appuyée par le seul argument de la raison d'État) que l'enfant mort au Temple n'était pas l'enfant enterré au cimetière de Ste Marguerite**.

Qu'est-ce qui a changé entre temps ? Et de qui se moque-t-on ?

Tout d'abord, des améliorations technologiques ont permis d'affiner ce qui, en 1992, risquait d'être encore hasardeux, bien qu'il soit « délicat », en 2000 comme huit ans auparavant, de comparer des chairs et des cheveux, des matières riches en ADN et de la kératine ... Les gardiens de la vérité officielle, indifférents voire sceptiques, sinon rigolards, se sont soudain avisés que ces « histoires d'ADN », bien conduites médiatiquement, pouvaient régler le problème. Et le régler « définitivement ». Des spécialistes ont surgi d'un peu partout. Les cheveux se sont faits rares et le cœur, longtemps considéré d'un œil suspicieux par ce qui reste de notre belle aristocratie, est devenu l'égal du Précieux Sang (à tout le moins de l'ampoule napolitaine et miraculeuse de Saint Janvier).

Le problème, cependant, c'est qu'il y a deux cœurs dans l'histoire et qu'il aurait été judicieux de les comparer ... si l'un d'entre eux n'avait opportunément disparu.

Il faut savoir, en effet, que si Louis XVIII, ses successeurs et leurs héritiers (jusqu'à aujourd'hui) ont toujours vivement douté du cœur prélevé par les charcutiers sur l'enfant mort au Temple en juin 1795, ils ont bien volontiers fait déposer et longtemps maintenu, à la basilique de Saint-Denis ... une urne contenant le cœur du premier fils de Louis XVI, le garçon de sept ans mort en 1789. Or, si le cœur du gamin de 1795 a fini par être élevé au rang de preuve et consacré aux besoins de la cause, le cœur de son « frère » demeure « introuvable ». Aux dernières nouvelles, une estampe du reliquaire le contenant (théoriquement) aurait été reconnue à Rome, « le 16 juin 1999 », par un certain M. Georges Albert Salvan qui aurait vu l'objet « vingt-trois ans avant ». On peut donc logiquement se poser la question de savoir quel cœur a été analysé ?

1) Il nous paraît curieux que ce qui était interdit en 1992 soit devenu possible en 1999/2000. C'est abuser le bon peuple que de lui faire croire que le « comte de Paris », ce descendant de régicide, avait un quelconque droit d'autoriser ou non les expériences.

2) Il nous paraît curieux que les plus grands doutes aient toujours été émis, par les tenants de la version officielle, sur le squelette déterré au cimetière Sainte Marguerite (l'enfant mort au Temple) tandis que les restes du cimetière de la Madeleine (ceux du roi, de sa sœur et de la reine), « identifiés » sous la forme de blocs indéterminés de chaux, de bois et de vestiges divers, ont été enterrés solennellement à Saint-Denis où ils occupent les tombes dévolues à Louis XVI, à Madame et à Marie-Antoinette. Ils y sont objets de vénération ...

3) Il nous paraît curieux qu'il ait fallu ouvrir une souscription pour payer les « analyses » en Belgique alors que le professeur Pascal, au CHU de Nantes, avait été sollicité et qu'un laboratoire de l'armée américaine se proposait de faire ces analyses gratuitement...

4) Il nous paraît curieux que les personnes ayant présidé au coup médiatique refusent obstinément de faire connaître les détails de leurs travaux ... Alors que M. Hamann demandait une analyse supplémentaire sur deux mèches de cheveux ayant appartenu, l'une au mort du Temple, l'autre au Dauphin, il nous paraît curieux que la seule réponse faite (par le chef de file des analystes de 1999/2000) ait été que « cela ne servirait à rien ».

5) Pourquoi être allé chercher des descendants de collatéraux lointains de la « reine infortunée » alors qu'on a sous la main des reliques directes de l'enfant, « des enfants » ?

Pourquoi refuser éternellement un prélèvement minime d'ossement sur, par exemple, la « présumée sœur » du mort du Temple, la duchesse d'Angoulême ? Ou sur son petit-cousin, le comte de Chambord, fils du duc de Berry et de la nièce de Marie-Antoinette, la belle Marie-Caroline de Naples, elle aussi fille d'un Bourbon et d'une Habsbourg ? Pourquoi le bourgmestre de Delf refuse-t-il obstinément une exhumation de Naundorff, au lieu précis de l'inhumation dudit prétendant ?

Alors qu'il existe une énorme production éditoriale (près de mille volumes) sur la question dans laquelle se sont illustrés, en deux siècles, plusieurs de nos bons écrivains et académiciens, comment peut-on aussi légèrement arrêter que ces gens sont des farceurs et les qualifier de « mystico-dingos » ?

Pour être probante, une expérience scientifique doit s'effectuer dans la clarté, à partir d'éléments qui ne laissent planer aucun doute, et ne pas craindre les épreuves contradictoires. Qu'on nous permette d'y procéder.

Gérard Guicheteau / Nicolas Meaux.

* Appellation diffamatoire utilisée par M. Philippe Delorme dans le journal Libération du 22 avril 2000, page 21, pour qualifier ceux qui ne pensent pas comme lui ou comme les tenants de la vérité officielle.

** Réponse en date du 24/12/1992 de la Direction du Patrimoine (M. Christian Dupavillon, enquête de M. de Saint-Victor) à Jacques Hamann, Président du Cercle d'Études Historiques Louis XVII.

Lecture de la lettre de M. Petrie

INTERVENTION DU DR. J.H. PETRIE POUR (LE COMPTE-RENDU DE) LA RÉUNION DU CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII DU 20 MAI 2000.

Laissant de côté les mauvaises plaisanteries comme 'le duc de beaux froments' et 'le professeur quasiment' et des arguments hors de propos (présence du duc d'Anjou, 'battage médiatique orchestré', 'promotion commerciale d'un livre', la disparition perpétuelle des moyens de preuve (maintenant encore le cœur du premier dauphin) etc. ...) dans les lettres publiées dans le compte-rendu du 29 avril, indignes à un Cercle d'Études comme le nôtre, je veux me borner aux points primordiaux de la discussion qui s'est produite après la conférence de presse du 19 avril.

Selon M. Pietrek nous sommes tous un peu « survivantistes ». Dans un sens certain, c'est vrai : des résultats de l'enquête sur le Cercle (octobre 1998) il ressort que 75,9 % de nos membres sont persuadés d'une évasion de Louis XVII et 14,9 % d'une mort prématurée (et par conséquent d'une substitution), ce qui fait ensemble 90,8 % pour la mort d'un enfant inconnu, le 8 juin 1795 au Temple. Majorité écrasante.

Mais on ne peut pas être « un peu » survivantiste, tout comme une future mère ne peut pas être « un peu » enceinte. Elle est enceinte ou elle ne l'est pas. Louis XVII n'a pas pu survivre « un peu ». Il a survécu ou il ne l'a pas, donc on est survivantiste ou on ne l'est pas.

Quand même, le pourcentage élevé des survivantistes trahit le nœud du problème devant lequel notre Cercle se voit brusquement posé : une conviction chérie et évidemment partagée généralement, menace de tomber en miettes (à mon avis : doit tomber en miettes) et il est parfaitement compréhensible que l'on s'oppose de toutes ses forces contre la rupture forcée d'un rêve choyé pendant longtemps. Mais il faut réduire tout cela à ce qu'il est en fait : un problème d'ordre psychologique et non historique.

Néanmoins, malgré l'opposition véhémement au sein du Cercle, les résultats des tests ADN sont inéluctables :

1. Il est historiquement prouvé que le cœur litigieux est celui de Louis XVII. Toutes les phases de son odyssée, même les plus mouvementées, ont été documentées en détail, de nos temps jusqu'à la poche de pantalon de Pelletan. C'est le mérite irréfutable de Philippe Delorme d'avoir

scruté minutieusement et sans autre intérêt qu'une reconstitution exacte des faits tous les documents concernant les péripéties de ce cœur. Et d'ailleurs, ou trouverait-on un deuxième cœur d'enfant pétrifié ?

2. Pour ceux qui auraient encore des doutes sur les recherches historiques de M. Delorme, les tests ADN sont venus à l'appui de ses constatations historiques, de sorte que les résultats des deux disciplines se renforcent. Les analyses ADN sont sans équivoque : 24 séquences concordantes dans l'ADN de mère et fils, dont une extrêmement rare (et puis-je dire : caractéristique pour les Habsbourg ?), et la totalité jamais observée chez des centaines de personnes testées. Preuve péremptoire.

Voilà pourquoi l'on n'a plus besoin de la 'mèche Damont' ou du cœur du premier dauphin.

Que le prof. Cassiman dit que « ces résultats soutiennent très fortement la version officielle etc.' » et non pas « confirment la version officielle ... » est la prudence scientifique habituelle, de laquelle on se sert, même si les résultats ont une certitude de 100% (cf. les analyses des Romanov, d'Anastasia, du fils de Jefferson et de Mengele).

3. Les deux scientifiques de Louvain et de Münster étaient tout à fait impartiaux, en tant qu'étrangers ils n'ont eu aucun intérêt personnel ni national aux résultats de leurs recherches, ce qu'on ne peut pas dire - hélas - des 91 % des membres du Cercle...

La multitude de livres auxquels M. Hamann fait appel et qui auraient engendré infailliblement que Louis XVII n'était pas mort au Temple, sont précisément les ouvrages sentant le roussi. Des auteurs dignes de foi et critiques connus Alméras, Beauchamp, Beauchesne, Bercé, Blanc, Bord, Cabanès, Chantelauze, Dupland, Fleury, Garçon, Gozzoli, Hastier, Lambeau, Laurentie, Pelletan, Simien-Despréaux, Thillaud, Thomas, Tourzel, Tschirch, Tulard, et,- je n'hésite pas à le dire :

Delorme et moi-même en sont arrivés à de tout autres conclusions, corroborées absolument par les résultats des examens ADN.

Et ce sont, par surcroît, ces auteurs, qui, maintes fois déjà, ont entrepris « l'énorme travail de reconstitution' » que demande M. Pietrek.

Pour clore : contradiction curieuse dans la lettre de M. Hamann : d'abord il pose qu'il existe « une connaissance parfaite de l'histoire de Louis XVII ». Première question de ma part :

Quelle est cette connaissance parfaite, laquelle, pour autant que je sache, n'a jamais été publiée dans les annales du Cercle, mais qui, si elle existe, suggère pour le moins que le mystère est déjà résolu depuis longtemps. Donc, deuxième question : à quoi bon continuer les recherches ?

Et puis, à la fin de sa lettre M. Hamann conclut : « Le Cercle [] reste fidèle à sa devise : DÉCOUVRIR LA VÉRITÉ ». Cela ne peut que signifier: découvrir une autre vérité que celle qu'on vient de découvrir, donc une vérité préconçue :: en aucun cas la mort du prince le 8 juin 1795, mais exclusivement l'évasion ou la substitution ou toutes les deux de Louis XVII, dont depuis plus de deux siècles aucun chercheur n'a pu fournir un semblant de preuve et dont le Cercle dans ses dix années d'existence n'a pas encore trouvé le début d'un ombre, mais dont tout de même il existe une « connaissance parfaite ». Quelle confusion !

L'histoire se répète : il y a deux ans c'étaient les Naundorffistes qui s'ameutèrent contre la science, aujourd'hui ce sont les survivantistes. Mais ni le Naundorffisme ni le SURVIVANTISME NE SONT des disciplines scientifiques. Ce sont des partis pris irréflectés.

Il ne reste qu'une seule solution : se résigner enfin à l'évidence des faits, aux preuves scientifiques incontestables, cela veut dire :

- que le 8 juin 1795 un enfant est mort dans la prison du Temple
- que cet enfant était le fils de Marie-Antoinette
- que donc aucun prétendant postérieur ne pouvait être Louis XVII.

Lecture de la réponse de M. Hamann

- Mauvaises plaisanteries :

Ce ne sont pas des mauvaises plaisanteries mais un nouveau logiciel « vocal » permettant ainsi de ne plus frapper sur le clavier. Toutefois, ceci est inadmissible et ôte du sérieux à nos publications et écrits.

- Survivantiste :

En effet, Cercle d'Études Historiques sur la Question terme n'est réservé qu'aux Naundorffistes. Pour le reste, il y a ceux qui croient que le Dauphin est mort au Temple ou pas. D'ailleurs, les Membres du Cercle (75,9%) étaient d'avantage orientés vers une évasion possible.

- En tant que Président de ce Cercle, l'affaire Louis XVII n'est pour moi ni un « beau jouet », ni une raison d'être. En revanche, j'abandonnerai la partie si une contre-expertise conduit aux mêmes résultats que ceux du 19 avril.

- L'opposition n'est pas aussi véhémente au sein du Cercle. Des personnes comme Mesdames de La Chapelle et Védrine ne sont pas des « mystico-dingos » comme le prétend M. Delorme (journal Libération du 22 avril). Après réflexion, ces personnes sans mettre en cause totalement l'analyse A.D.N., se posent la question sur leur fiabilité notamment sur les analyses des cheveux de Marie-Antoinette et de ses sœurs (intervention de M. Pascal lors des analyses de Nantes et Louvain).

- Lorsqu'on est un scientifique, l'on n'évacue pas aussi facilement d'autres analyses et tests notamment la « mèche Damon » qui, au regret de contrarier M. le Docteur Petrie, a la même valeur que le cœur, prélevés tous les deux sur le cadavre de l'enfant mort au Temple.

- M. Hamann a fait appel aux nombreuses investigations et hypothèses qui ont conduits de nombreux auteurs à penser qu'une évasion fut possible. Quant aux auteurs que M. Petrie cite, l'on relève Louis Blanc qui était partisan d'une évasion, tandis qu'Hastier et Duplan avaient pensé à une mort prématurée en janvier 1794. Quant à Gozzoli, M. Petrie s'est trompé. En effet, c'est un auteur Naundorffiste.

- M. Hamann parle de la parfaite connaissance de la vie de Louis XVII, ce qui est vrai ; mais ce n'est pas le cas de beaucoup de gens qui n'ont qu'une vue très superficielle de la question, ce qui se comprend bien volontiers car cette parfaite connaissance s'obtient avec le temps que l'on y consacre.

- Le but du Cercle est toujours de DÉCOUVRIR la VÉRITÉ car personne ne pourra reprocher au Cercle d'être intentionnellement pour l'un ou pour l'autre. Notre déontologie est toute autre. Nous ne sommes pas dans un prétoire où des effets de manchette ont raison de l'Histoire.

Intervention de M^{me} de La Chapelle

LA PREUVE PAR L'A.D.N CONCERNE-T-ELLE BIEN LE CŒUR PRÉLEVÉ PAR PELLETAN ?

Il est permis de se poser la question, malgré les affirmations intéressées du style : « L'enquête est close » ou « Toute autre recherche est inutile ». Nous allons voir ce qu'il en est.

Grâce au fac-similé de la « Revue Rétrospective » de 1894, nous savons maintenant que l'urne de Pelletan, propriété de M. Dumont, a été ouverte et son contenu modifié :

- Les débris du premier vase, brisé en 1830, en ont été retirés.

- Le cœur a été accroché plus bas, alors qu'en 1894 il frôlait le sommet du couvercle.

- Le cœur de 1894 présente des différences de taille et de forme avec celui présenté en avril 2000. Nous y reviendrons.

On sait à présent que celui qui avait ouvert l'urne pour la transporter clandestinement à Venise sous sa cravate (pourquoi ce mystère si le cœur était propriété privée ?) était un certain Maurice Pascal, dont le père, ancien notaire, était ami du comte Urbain de Maillé. Maillé avait réceptionné le cœur le 22 juin 1895 chez Pierre Édouard Dumont pour le compte de Don Carlos, prétendant légitimiste.

Après les refus successifs de toute la famille royale, au bout de cent ans, un descendant des Bourbons accepta cet organe si controversé. Pourquoi ?

Quelles qu'en soient les raisons, il est certain que l'urne une fois ouverte, son contenu ne présentait plus aucune garantie d'authenticité.

Et le professeur Cassiman ayant déclaré qu'il s'agissait du cœur « d'un Habsbourg apparenté à la reine Marie Antoinette » le choix reste ouvert.

Mais nous allons être guidés dans nos recherches par M. Maurice Pascal en personne, qui fit certaines révélations dans un article paru dans le « Littoral de la Somme » du 16 novembre 1895, cité par M. Delorme lui-même. Il s'agit du cœur du premier Dauphin, Louis Joseph Xavier François, frère aîné de Louis XVII, mort le 4 juin 1789, autopsié le 5.

« Dans la bibliothèque de l'archevêché, le cœur de Louis XVII y rencontra le cœur de son frère aîné ; et si tous les deux furent déposés en cette bibliothèque, et non en la chapelle de l'archevêché, c'est qu'ils s'y trouvaient en plus grande sûreté et en plus grande discrétion, en attendant que la décision royale (en 1828) leur assignât à chacun, avec des cérémonies, honneurs et prérogatives qui leur étaient dus, un lieu de repos distinct, suivant le rang plus ou moins élevé que la destinée leur avait

attribué ... Au lieu du décret royal, ce fut la révolution de 1830 qui arriva ». On se demande si M. Pascal interprétait bien les volontés royales, puisqu'il était question en 1817 de la volonté de Louis XVIII de transférer les cœurs sans aucune pompe particulière.

Depuis, plus de trace du cœur du premier Dauphin : il a disparu, et toutes les recherches au Val de Grâce ou à St Denis se sont avérées infructueuses. Sans doute n'a-t-il pas disparu pour tout le monde, et M. Pascal avait l'air particulièrement bien renseigné.

Si vous considérez les deux reproductions en taille réelle de l'urne Pelletan et de l'urne 2000, vous remarquerez que le cœur actuel mesure 6,02 cm (en comprenant la coupe réalisée pour l'examen), alors que le cœur Pelletan mesure 9,02 cm. Il est donc plus grand d'un tiers.

Cette différence est prouvée également par l'examen pratiqué par le docteur Émile Martellière le 19 juin 1895 chez M. Dumont (et sans doute à sa demande) et qui donne au cœur représenté en 1894 une longueur « d'environ 8 cm ». Il y a donc une différence appréciable de longueur entre les deux viscères.

Reprenons l'examen du Dr Martellière :

« Ce cœur est à l'état de dessiccation absolue ... - Le ventricule gauche dont on suit parfaitement la direction des fibres musculaires, forme un bourrelet de 25 millimètres d'épaisseur, qui constitue la masse principale de l'organe, à laquelle est accolé le ventricule droit, aplati, déformé, et de moindre épaisseur ». Le fac-similé que je vous présente montre parfaitement la différence entre les deux ventricules.

Il faut comparer cette description avec l'examen du Dr Pfeiffer, pratiqué le 15 décembre 1999 au laboratoire d'analyses médicales Thierry Coté, 245 rue Lecourbe à Paris.

« D'un point de vue anatomique, l'échantillon ressemble à un cœur humain de petite taille, pouvant correspondre au cœur d'un enfant de 5 à 12 ans. Il mesure 6 x 3 x 2 cm et les tissus sont desséchés, contractés et de consistance pétrifiée ...

En découpant la pointe de l'échantillon à l'aide d'une scie, les ventricules droit et gauche ont été ouverts. La paroi du ventricule droit mesure 1 mm d'épaisseur, alors que celle du ventricule gauche est de 2 mm. **Le lumen de chaque ventricule est large et dilaté** ». On constate d'ailleurs fort bien sur la photo prise au moment du découpage à la scie et reproduite dans le livre de M. Delorme que les deux ventricules sont en excellent état et que le droit n'est nullement aplati ou écrasé contre le gauche.

En conclusion - toute provisoire - les différences des deux organes représentés en 1894 et en l'an 2000 sont beaucoup trop importantes pour que l'on puisse accepter une identité des deux cœurs. Les recherches génétiques doivent s'appliquer à d'autres éléments de comparaison, comme les cheveux de Damont, par exemple.

Quant aux recherches historiques, elles doivent se poursuivre pour tenter de comprendre le périple du cœur une fois confié aux Bourbons. Car c'est bien à cette occasion que commence « la nouvelle énigme Louis XVII ».

Réactions des membres présents :

Mme de Crozes :

- Combien y avait-il de cœur à Frohsdorf ? A qui profitent ces analyses A.D.N. ?

M. de Jenlis :

- Présentation de ce nouveau membre et des raisons qui l'ont amené à s'intéresser à Louis XVII. Il propose une étude photogramétrique du cliché de 1894 pour pouvoir le comparer à celui de 1999.

M. Hamann :

- A propos des cheveux de Louis XVII à Carnavalet il serait possible d'obtenir des cheveux comme référentiel. Un Cahier Louis XVII en juin prochain résumera les postions du Cercle à propos des analyses récemment publiées. Chacun pourra écrire les remarques que lui inspirent ces résultats.

Tour de table :

Un certain nombre de thèmes ont été évoqués :

- les « cheveux de Damont »,
- le vase contenant le cœur a été ouvert et les fragments du 1^{er} vase ont disparus,
- il faut au moins 2 laboratoires pour que la contre-expertise soit doublement vérifiée,
- les États Unis étant redevables à Louis XVI, ils pourraient nous épauler dans ces études.

Mme de La Chapelle se concentre sur le périple du cœur après son départ de Frohsdorf

Mme Pierrard souhaite que l'on puisse connaître le code génétique de Louis XVII pour pouvoir le comparer aux résultats des autres analyses.

Melle Coutin souhaiterait des analyses sur le corps du cimetière Ste Marguerite et aussi les restes de Mme royale et de la Comtesse des Ténèbres.

M. Pietrek s'intéresse aux cheveux de Damon et au squelette de Ste Marguerite.

M. Mésognon tient que, même si le battage publicitaire autour de ces analyses fut grand et si pour 90% des membres elles vont à l'encontre de leur opinions, ces résultats doivent être tenus pour valable tant que le contraire n'a pas été prouvé. Toutefois de nouvelles analyses peuvent être mises en œuvre pour vérifier les travaux précédents.

Mme de Confevron (et Mme Desmangeot) rappelle qu'une expertise demande toujours une contre-expertise avec tous les éléments dont on dispose.

M. Gautier souhaite la pérennité du Cercle et que les travaux continuent.

M. Delorme rappelle que Joséphine et Barras ont chacun dit qu'ils avaient fait sortir Louis XVII.

M. Bancel pense que le cœur est beaucoup moins fiable que le squelette de Ste Marguerite dont l'authenticité des restes est confirmée depuis 1846. Ce cœur a été refusé pendant plus d'un siècle par toute la famille Royale qui avait des doutes sur son authenticité.

V – La visite à Versailles

par Claude Bodouroff

Ainsi que nous l'avons annoncé lors de notre réunion du 29 avril, notre visite à Versailles aura lieu le 30 septembre prochain. Nous aurons très bientôt confirmation de la date exacte. Ce délai est nécessaire car nous devons visiter des lieux particuliers avec un programme sur mesure qui nécessitent la présence permanente d'un agent de la sécurité.

Programme :

Matin :

Rez-de-chaussée :

- Appartement des enfants de France
- Portraits des enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette (salles XVIII^e)

Premier étage (circuit spécial) :

- Petits appartements de Marie-Antoinette (dont la ravissante méridienne)
- Chambre de la Reine : évocation de la nuit du 5 au 6 octobre 1789 (couloir emprunté par la Reine lors de l'émeute)
- Salon de l'œil de Bœuf

Déjeuner :

Restaurant non encore choisi

Après-midi :

Petit Trianon :

- avec visite spéciale de l'Attique, au 2^e étage, restauré il y a une dizaine d'années. Très belle vue sur le Temple de l'amour.
- Célèbre portrait de Marie-Antoinette à la rose par Madame Vigée-Lebrun

Théâtre de Marie-Antoinette :

- Par faveur exceptionnelle (actuellement en travaux et décor fragile d'époque)

Le Belvédère :

- Joyau d'un art parfaitement accompli et le Hameau, bien entendu ...

Nous espérons que cette visite très personnalisée répondra à votre attente. L'organisation en a été facilitée grâce à l'amabilité de la déléguée générale des Amis de Versailles. Et le tarif a été étudié au plus juste.

Le programme complet de la journée, avec ses modalités, vous parviendra prochainement. Le nombre de participants étant limité à 30 personnes, vous pouvez d'ores et déjà effectuer des pré-réservations. C'est même fortement conseillé pour l'organisation.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout autre renseignement.

VI - Questions diverses

Brèves observations sur l'article de Melle Marie-Françoise Sabourin, paru dans les Cahiers Louis XVII n°19 d'avril 2000 sous l'intitulé : Le cas du Geôlier Simon - Qui était-il ? par Gérald PIETREK

Je remercie vivement Melle Sabourin de s'être fait, par ce bon article, l'écho de mon livre *SIMON PRÉSIDAN*.

Je profite de l'occasion pour préciser que mes recherches sur l'intéressé, notamment quant à certaines zones encore obscures de sa vie parisienne avant la révolution, se poursuivent et que cela mène à d'heureux premiers résultats.

Quelques remarques cependant sur l'article de Mme Sabourin.

1) P. 14 et 15 relativement au statut professionnel de l'intéressé :

Antoine Simon n'était pas *savetier-cordonnier* et encore moins *savetier* tout court, mais exclusivement *cordonnier* ! Il s'agit là non seulement d'une question de sémantique, mais aussi d'une question de justesse de statut. De tous temps, *savetiers* et *cordonniers* avaient des statuts différents et des conflits opposaient souvent les deux corporations.

Le *savetier* était l'artisan de second ordre qui fabriquait et réparait des chaussures de qualité inférieures. Il faut donc cesser d'accoler dorénavant au nom d'Antoine Simon le terme impropre de "savetier" !

2) P. 14 à propos de la "faillite" de Simon :

Ainsi que je l'indique dans mon livre susvisé (p. 35) : *en admettant, au pire, que Simon soit devenu aubergiste en 1776, force serait de conclure qu'il ait subsisté dans ce métier pendant au moins neuf ans : un bien trop long sursis pour quelqu'un ne sachant pas gérer !* De par mon ancienne expérience professionnelle, je puis dire qu'une affaire mal gérée, notamment en hôtellerie-restauration, ne dure pas plus de deux ans (quatre ans au grand maximum !). Mais, comme je l'indique aussi dans mon livre, la date de 1776 n'est pas certaine. La poursuite de mes recherches devrait apporter plus de clarté sur ce point.

3) P. 16 concernant l'acquisition des actions de la tontine Lafarge :

Il convient de noter que les quatre actions de la tontine Lafarge de 90 livres chacune, ont été acquises par Simon, ainsi que je le précise dans mon livre (p. 139) dès le 27 mars 1792, soit bien avant tous les événements qui le projeteront sur l'avant-scène et lui procureront, pour reprendre les termes de Mlle Sabourin, une copieuse rémunération que jamais un *cordonnier* ne pouvait espérer. La situation financière de Simon n'était donc pas si catastrophique que cela !

Nouveaux livres :

de Philippe BOYRI

ON TUE ENCORE LOUIS XVII

Presses de Valmy : 165, rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont

ou chez l'auteur : 138, Bld Murat, 75016 Paris

Prix : 100 f + 20 f de port

de Jean-Claude AUTRUC-COLCOMBET

un grand mythe pour un petit Roi

en souscription : 80 f port compris avant le 10 juin

Adresser votre commande chez l'auteur : La Bourgeat, 42550 Apinac

La séance est levée à 17h30

le Secrétaire Général



Édouard Desjeux



Fac-simile du vase contenant le cœur de Louis XVII et les débris de l'ancien vase, brisé en 1831. Le tout appartient à M. Édouard Dumont.

Vue de l'urne en avril 2000